

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Lundi 15 Avril 2024**

Le **quinze avril deux mille vingt-quatre**, à vingt heures, se sont réunis dans la salle du Conseil, 3, Square René GOUJON, 49125 CHEFFES, les membres du Conseil municipal de la commune de Cheffes sur la convocation et la présidence de **M. Marc DUTRUEL, Maire**.

Sont présents : Marc DUTRUEL, Delphine BOUJU, Jacques BLONDET, Françoise FEDERKEIL, Patrick LECLERC, Michel CADEAU, ~~Alain CERVAL~~, Virginie DOS SANTOS, ~~Jacques DURAND~~, Mélinda FRADIN, Roselyne LEGARÉ, Ludovic LERAY, Jocelyne PORTIER, Laurent POUX et ~~Audrey RENAUDON~~

Absents : Alain CERVAL, Jacques DURAND, Audrey RENAUDON

Pouvoirs : Alain CERVAL à Françoise FEDERKEIL  
Audrey RENAUDON à Marc DUTRUEL  
Jacques DURAND à Virginie DOS SANTOS

Date de la convocation : 29/03/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 12  
Conseillers votants : 15  
Secrétaire de séance : FRADIN Mélinda  
Date de publication : 24/04/2024  
Heure début de réunion : 20h00

\*\*\*\*\*

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil municipal du 18 mars 2024, à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**CM 2024-04-15-01 - Approbation du compte administratif 2023**

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du Conseil municipal, Madame BOUJU Delphine, première adjointe, présente le compte administratif 2023, qui est en tout point identique au compte de gestion.

**Le Conseil municipal, après un vote à main levée à 14 voix « pour », Monsieur le Maire étant sorti, ADOPTE le compte administratif 2023.**

**CM 2024-04-15-02 – Approbation du compte de gestion 2023 du comptable du Trésor**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

	Montant	Résultat reporté	Résultat cumulé	Résultat global global
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Recettes	834 184.87			
Dépenses	760 185.72			
Résultat exercice	73 999.15	74 015.20	<b>148 014.35</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Recettes	978 892.68			
Dépenses	1 366 844.45			
Résultat exercice	-387 951.77	806 557.00	<b>418 605.63</b>	
		<b>Résultat global</b>		<b>566 619.98 €</b>

Suite à une question sur les charges de personnel, une précision est apportée sur la différence entre une disponibilité d'un agent et un détachement.

L'agent en détachement est mis à disposition d'un syndicat et est payé par la mairie. Son salaire est remboursé par ce syndicat à concurrence de temps de travail.

L'agent en disponibilité fait partie des effectifs mais n'est pas rémunéré par la mairie.

**Le Conseil municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité, vote le Compte de Gestion 2023.**

**CM 2024-04-15-03 – Affectation de résultat 2023**

Monsieur le Maire propose de reporter :

- 148 014.35 € en recettes de fonctionnement et d'affecter 418 605.63 € en recettes d'investissement

Année à affecter : 2023				
Budget : Cheffes				
<b>DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		Dépenses COMMUNE	Recettes COMMUNE	Solde Dépenses Recettes
Résultat d'exécution 2023 de la section d'investissement		1 366 844.45	978 892.68	387 951.77
Solde d'exécution d'investissement reporté (001cumulé au 31/12/2023 : 001du BP 2023 +001d'éventuelles DM)			806 557.40	806 557.40
Restes à réaliser d'investissement au 31/12/2023 reportés sur 2024		399 844.59	398 636.46	1 208.13
EXCEDENT DE FINANCEMENT CUMULE 2023 :				<b>417 397.50</b>
<b>DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT</b>		Dépenses COMMUNE	Recettes COMMUNE	Solde Dépenses Recettes
Résultat d'exécution 2023 de la section de fonctionnement		760 185.72	834 184.87	73 999.15
Solde d'exécution de fonctionnement reporté (002 cumulé au 31/12/2023 : 002 du BP 2023 + 002 d'éventuelles DM)			74 015.20	
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT 2023 (excédent) :				<b>148 014.35</b>
<b>CESSIONS D'ACTIFS (en M 4x uniquement)</b>		Dépenses	Recettes	Solde Moins-value nette Plus-value nette
Titres de cession d'actifs (c/775)				
Valeur nette comptable (c/675)				
<b>Affectation du résultat de 2023</b>				Dépenses Recettes
Réserves réglementées suite aux plus-values nettes de cessions 2023 (en M 4x uniquement, au c/1064 au budget primitif 2024)				
Couverture du besoin de financement (au c/1068 en recettes d'investissement au budget primitif 2024) (en M 4x uniquement, l'éventuel besoin de financement à couvrir est diminué du c/1064 ci-dessus)				
Affectation supplémentaire en réserves (au c/1068 en recettes d'investissement au budget primitif 2024) (selon la volonté de la collectivité, dans la limite du solde restant à affecter après couverture du besoin de financement)				
Report au 002 en section de fonctionnement au budget primitif 2024 (= résultat cumulé de fonctionnement 2023 - montant affecté aux c/106... au budget primitif 2024)				<b>148 014.35</b>
Report au 001 en section d'investissement au budget primitif 2024 (= résultat d'exécution d'investissement en 2023 +001cumulé au 31/12/2023)				<b>418 605.63</b>

**Le Conseil municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité, valide l'affectation de résultat 2023.**

#### CM 2024-04-15-04 - Budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif 2024, élaboré par la Commission des Finances lors de ses réunions.

- Fonctionnement à 1 013 872.35 €
- Investissement à 1 271 159.05 €

**Le Conseil Municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité, valide le budget primitif 2024.**

#### CM 2024-04-15-05 - Vote des Taux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient, comme tous les ans, de voter le taux de trois taxes : la taxe foncière sur le bâti (TFB) et la taxe foncière sur le non bâti (TFNB) et la taxe d'habitation. Il rappelle les taux votés en 2023, soit :

- Taxe foncière bâti 46.65%
- Taxe foncière non bâti 42.65 %
- Taxe d'habitation 18.77 %

Ces taux n'ayant pas augmenté depuis plusieurs années (contrairement aux bases fixées par l'Etat), une hausse des taux de 1% est proposée.

Le gain total pour la commune serait de 4 760 €.

Le Conseil municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité, vote les taux comme suit :

- Taxe foncière bâti 47.12%
- Taxe foncière non bâti 43.07 %
- Taxe d'habitation 18.95 %

#### CM 2024-04-15-06 - Tableau des effectifs et des emplois

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose le tableau des effectifs pour l'année 2024 :

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	Effectifs budgétaires agents	Effectifs budgétaires ETP	Effectifs pourvus	Effectifs pourvus ETP	AT	ANT	CDI
<b>Filière administrative</b>								
<b>Emplois permanents</b>								
Rédacteur Principal 2eme classe	B	1	1	1	1	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	1	1	1		
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Filière technique</b>								
Agent de maîtrise principal	C	1	1	1	1	1		
Adjoint technique	C	1	1	1	1		1	
Adjoint technique principal territorial 2° cl	C	1	0.34	1	0.34	1		
Adjoint technique territorial	C	1	0.62	1	0.62	0	1	
Apprenti		1	1				0	
<b>TOTAL</b>		<b>5</b>	<b>3.98</b>	<b>4</b>	<b>2.98</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Filière sociale et médico-sociale</b>								
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	C	1	0.71	1	0.71	1		
Agent technique spécialisé des écoles maternelles	C	1	0.9	1	0.9		1	
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>1.61</b>	<b>2</b>	<b>1.61</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Filière animation</b>								

Animateur	B	1	0.91	1	0.91		1	
Adjoint d'animation	C	1	0.54	1	0.54		1	
Adjoint d'animation	C	1	0.16	1	0.16	1		
Apprenti		1	1					
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>2.61</b>	<b>3</b>	<b>1.61</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>13</b>	<b>10.02</b>	<b>11</b>	<b>8.02</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>0</b>

**Le Conseil municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité, valide le tableau des effectifs pour l'année 2024.**

#### CM 2024-04-15-07 - Subvention Exceptionnelle

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jacques BLONDET qui explique que, suite à une demande de subvention exceptionnelle de l'association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA) « Les Brochets de la Sarthe », la commission finances, réunie le 27 mars 2024, propose d'accorder la somme demandée, soit 350 €.

**Le Conseil municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité, valide cette subvention exceptionnelle.**

#### CM 2024-04-15-08 - SIEML Adhésion au programme CEP Conseiller en Energies Partagé

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Delphine BOUJU. Celle-ci explique le service de « Conseiller en Energies Partagé » (CEP) mis en place par le SIEML, service auprès duquel elle propose que la commune renouvelle son adhésion pour une durée de 3 ans.

Pour rappel, le SIEML peut soutenir les collectivités désireuses de s'engager dans la transition énergétique afin de les aider à réduire leurs consommations énergétiques et par conséquent diminuer leur impact carbone tout en dégageant ainsi des économies budgétaires.

Ce soutien se fait dans le cadre d'un service d'accompagnement à la transition énergétique qui propose notamment de mutualiser les compétences d'un spécialiste en énergies, le Conseiller en Energies Partagé (CEP) entre plusieurs collectivités sur un territoire cohérent. Ce CEP réalise un diagnostic énergétique du patrimoine communal, sensibilise les élus sur les questions air-climat-énergie, et les accompagne dans l'élaboration d'une stratégie énergétique et d'un plan d'actions.

Le premier travail du CEP consiste à analyser finement toutes les consommations d'énergie et flécher ainsi les sources d'économies possibles. Ceci consiste en une étude approfondie de toutes les factures, abonnements et consommations des différentes sources d'énergies (électricité, gaz, bois, fioul) des bâtiments, des véhicules et de l'éclairage public croisée avec une visite diagnostic des sites de consommation.

Une stratégie et un plan d'actions sont ensuite élaborés avec le groupe de travail référent.

Le coût est de 50 centimes par habitant et par an avec une convention établie pour une durée de 3 ans.

Suite à une question sur la diminution de la durée de fonctionnement de l'éclairage public (diminution de la durée hebdomadaire plus coupure estivale), il sera demandé au CEP de nous évaluer l'impact, en terme d'économie de consommation, de cette nouvelle pratique.

**Le Conseil municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité, valide le renouvellement de cette adhésion au programme CEP.**

#### **CM 2024-04-15-09 - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR AMENAGEMENT DE LA LIAISON CYCLABLE ENTRE CHEFFES ET TIERCE**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention avec le Département pour les travaux de jonction de la liaison cyclable Tiercé-Cheffes avec l'entrée du bourg, sur la RD 74.

Cette convention stipule l'autorisation de travaux par la mairie et la prise en charge par le Département d'un montant de 9 538.56 €.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'adopter cette nouvelle convention
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tout document lié à ce projet.

**Le Conseil municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité, valide cette convention.**

#### **CM 2024-04-15-10 – CONVENTION SYNDICAT MIXTE DES BASSES VALLEES ANGEVINES**

---

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jacques BLONDET qui informe le Conseil municipal que dans le cadre du mois de la commémoration des 30 ans de la crue de 1995, le syndicat mixte des basses vallées angevines et de la Romme (SMBVAR) a retenu 4 communes partenaires (une commune par semaine) et propose donc à la commune de Cheffes, du 20 au 27 janvier 2025 :

- D'animer une réunion publique
- De co-animer (avec l'équipe enseignante et un élu) une intervention scolaire auprès d'une classe de cycle 3
- De mettre à disposition de la commune son exposition sur les crues.

La commune, dans le cadre de cette convention, s'engage à mettre à disposition une salle pour l'exposition et la réunion publique. Il faudra donc veiller à ce que la salle du Val Saint Sulpice ne puisse pas être réservée durant cette période.

En préalable à ce mois de commémoration, le SMBVAR réalisera un travail de recherche de témoignages auprès des citoyens et organisera également un concours photos.

La journée de clôture de ce mois de commémoration se déroulera le dimanche 1<sup>er</sup> février 2025 au centre des congrès d'Angers.

Suite à ces explications, Monsieur le Maire propose :

- D'adopter la convention
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tout document lié à ce projet.

**Le Conseil municipal, après un vote à main levée et à l'unanimité, valide cette convention.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

- Information sur les tests son pour une manifestation musicale le week-end du 20- 21 avril ; charte signée entre l'organisateur et la mairie
- Report de l'installation de la guinguette (début de l'installation 29 avril) au vu des inondations récentes
- Création de la nouvelle association Mobil'idées, à l'échelle de la communauté de communes, pour prendre le relai de la POP'IDEES
- Enquête sur les bio déchets : 65 réponses à ce jour ; à dépouiller pour analyse précise
- Concernant les enquêtes, demande d'avoir les questionnaires en ligne plutôt qu'en papier
- Prochain bulletin : retour des articles pour le 22 avril ; distribution envisagée à partir du 10 juin normalement.
- Réunion cadre de vie :
  - Carrefour Rue St Sulpice / rue du stade : proposition de remettre le stop rue du stade ; proposition de mettre également un miroir ; signalisation au sol à réaliser
  - Rue du stade : sa mise en sens unique n'est pas pratique en raison de la configuration pour le stationnement.

La séance est levée à 22h30.

Prochain Conseil municipal : Lundi 27 mai 2024